

OÙ SE PROCURER UN COMPOSTEUR ?

Les Communautés de Communes et d'Agglomération membres du SIDEFAGE s'investissent, à vos côtés, dans la réduction des déchets ménagers.

Elles peuvent vous aider dans votre démarche d'acquisition d'un composteur. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rapprocher de la collectivité dont vous dépendez.



COORDONNÉES DES COLLECTIVITÉS

Haut Bugey 04 74 81 23 70
Pays Bellegardien 04 50 48 19 78
Pays de Gex 04 50 42 65 00
Usse et Rhône 04 50 77 93 55
Genevois 04 50 95 92 60
Annemasse Agglo 04 50 87 83 00
Arve et Salève 04 50 43 46 14
Pays Rochois 04 50 03 39 92
Vallée Verte 04 50 39 09 20
Quatre Rivières 04 50 31 46 95
Rumilly Terre de Savoie 04 50 01 87 00

5, chemin du Tapey - ZI d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 Valserhône
Tél. 04 50 56 67 30
compostage@sidefage.fr

www.sidefage.fr



Création : AenCOM • 06 62 52 67 76 kalistene conseil 04 50 69 01 97
Impression : Imprimerie Notre Dame 04 76 18 56 16
Crédit photos : Sidefage - istock



GUIDE PRATIQUE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En compostant, nos déchets retrouvent leur vraie nature !



POURQUOI COMPOSTER ?

Le compostage est un processus de transformation de la matière organique par des micro-organismes en un produit stabilisé semblable à l'humus de nos forêts.

CETTE PRATIQUE A 3 INTÉRÊTS FONDAMENTAUX :

- **Intérêt agronomique** : cela améliore le sol (structure, aération, humidification, fertilisation) et la santé des plantes (croissance, résistance,...).
- **Intérêt économique** : cela vous permet d'économiser sur l'achat de produits phytosanitaires (engrais, pesticides, terreau...) et sur les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères (30 % des déchets de la poubelle sont compostables).
- **Intérêt environnemental** : cela valorise les déchets, évite le gaspillage de nos ressources naturelles et réduit les gaz à effet de serre en diminuant l'incinération et en évitant la fermentation.



La durée du compost pour obtenir de 8 à 12 mois en moyenne.

LES RÈGLES D'OR D'UN BON COMPOST

LA DIVERSITÉ



Mélanges vos apports en déchets bruns et verts, humides et secs, fins et grossiers.

L'HUMIDITÉ



Évitez l'assèchement de votre compost en vérifiant régulièrement qu'il ne soit ni sec, ni trempé.

L'AÉRATION



Brassez votre compost couche par couche pour l'aérer et éviter les odeurs nauséabondes.



www.sidefage.fr



LES DÉCHETS COMPOSTABLES



FILTRES ET MARC DE CAFÉ



HERBE, FEUILLES



FLEURS FANÉES



PAIN



SACHETS DE THÉ



EPLUCHURES, FRUITS, LÉGUMES



PÂTES, RIZ...



COQUILLES D'ŒUFS



LES DÉCHETS NON COMPOSTABLES



VIANDE ET OS



POISSON ET ARÊTES



LAITAGES



COQUILLAGES



SACS PLASTIQUES MÊME BIODÉGRADABLES



LITIÈRES



POUSSIÈRES ET CENDRES



MÉGOTS DE CIGARETTES

QUE FAIRE DU COMPOST ?

Une fois à maturation, le compost pourra être utilisé :



Pour les pots et les jardinières ou en remplacement des 5 premiers centimètres de terre.



Au jardin en apport ou en surface.



Au potager comme engrais de plantation en mélange avec de la terre.

Le compost "jeune" (décomposé partiellement) est utilisé à l'automne pour amender le sol.

Le compost "mûr" sert principalement au printemps pour apporter des éléments minéraux aux plantes.



POUR ALLER PLUS LOIN

Voici quelques astuces complémentaires pour enrichir votre sol naturellement et à moindre frais.

• Le broyage vous permet d'utiliser les branchages et les tailles de votre jardin, une fois ceux-ci réduits en petits morceaux. Le broyat ainsi obtenu vous est utile lors du paillage.

• Le paillage est une technique de recouvrement du sol avec des éléments végétaux (tonte, feuilles, broyat, ...). Il favorise la réduction des mauvaises herbes sans utiliser de produit chimique, protège du gel, nourrit le sol et en garde l'humidité.

• Le mulching consiste à laisser la tonte de la pelouse sur place. Il fertilise naturellement le sol tout en limitant le stockage et le ramassage des herbes.

